

*trahendis*, et dans un traité qu'il composa à l'instar de Boèce, *de Consolatione Theologiæ*. Ce ne sont pas quelques sentences triées çà et là, et que l'on trouverait aussi bien dans d'autres écrivains que dans Gerson, qui peuvent établir des rapprochements incontestables entre *l'Imitation* et les écrits du Chancelier. Prenez au hasard un chapitre de *l'Imitation*, passez ensuite à deux ou trois pages de Gerson, et vous prononcerez. C'est ainsi, par une lecture suivie, et non point par quelques confrontations de passages, qu'on arrive à se faire une idée véritable de la ressemblance ou de la dissemblance de deux écrivains. Encore, que parlé-je d'écrivains. Il n'y a, dans *l'Imitation*, nulle trace d'effort et de travail; je ne crois pas que l'on en pût dire autant des écrits de Gerson.

Mais la question fût-elle nettement tranchée, le Chancelier fût-il véritablement l'auteur de *l'Imitation*, ce serait alors un titre européen; son titre spécial, pour nous Lyonnais, c'est d'avoir été maître d'école à Saint-Paul, d'avoir rendu d'éminents services aux enfants de ce quartier, de les avoir aimés, d'y être mort en les aimant encore. Voilà le Gerson qu'il faut exposer aux yeux de nos concitoyens et à leur vénération.

Dans sa ferveur pour la gloire de Gerson, M. Darmès va jusqu'à le justifier d'un reproche qu'on lui a souvent adressé, et qu'il faudrait adresser non seulement à son siècle, mais à beaucoup d'époques antérieures, à la nôtre aussi. Y a-t-il bien loin du principe de la souveraineté du peuple, et de la justification du supplice de Louis XVI à la doctrine de Gerson? Nous ne le pensons pas.

M. Darmès prétend donc qu'il n'est pas vrai que Gerson ait enseigné la doctrine du tyrannicide, et la raison qu'on apporte, c'est que le Chancelier provoqua la condamnation du docteur Jean Petit qui, s'étant fait l'apologiste de l'assassinat commis sur le duc d'Orléans par Jean-sans-Peur, avait avancé des maximes fort libres et fort dangereuses. Ce qu'on allègue est très vrai, mais ne prouve malheureusement pas ce qu'il s'agit de prouver. Il y a, en France, un illustre écrivain qui s'est jeté bien avant dans le parti radical; serait-on admis à prouver avec cela qu'il ne fut pas un jour aussi fervent pour le parti catholique. Ainsi pour Gerson, et c'est une chose vulgaire, qui court les livres. Il s'agissait tout uniment d'ouvrir ses œuvres, à lui, et on se fût édifié sur cette question. Voici, en effet, ce qu'il dit :

« Le prince est un tyran lorsqu'il surcharge son peuple d'impôts, de tributs, de corvées, et qu'il s'oppose aux associations et progrès des lettres. » Cette définition, il la donnait en chaire dans un sermon prêché devant le roi Charles VI.

Gerson ajoute que « c'est une erreur d'avancer que le prince n'est tenu